

AVIS AUX ÉLECTEURS

RAPPEL RAPPEL - SCRUTIN GÉNÉRAL DU 18 JUIN 2022.

Les électeurs **résidants** à Uashat pourront se présenter entre 9h-18h au :

Centre communautaire Naneu
1062, Av. Arnaud, Sept-Iles, QC, G4R 5N4

Les électeurs **résidants** à Mani-Utenam pourront se présenter entre 9h-18h au :

Centre communautaire Teueikan
5, rue Pien, Maliotenam, QC, G4R 4K2

La liste électorale est divisée par communauté et affichée dans les endroits publics habituels de chaque communauté. Ces listes sont disponibles sur le site internet d'ITUM ou sur demande auprès de Michel Simon. Merci de vous assurer que votre nom figure sur cette liste avant l'élection.

Toute demande de révision de la liste électorale doit être présentée au plus tard 48 heures avant l'élection. **Aucune contestation de la liste électorale ne sera acceptée le jour du scrutin.** Le formulaire est disponible sur le site internet d'ITUM.

Tous les électeurs âgés de dix-huit (**18**) ans et plus le jour du scrutin, **inscrits sur la liste électorale de leur communauté** et **habiles à voter** auront le droit de vote. Cependant, les électeurs devront sur demande, être en mesure de prouver leur identité et leur **preuve de résidence** (plus de six (6) mois consécutif avant l'élection).

Chaque électeur devra être en mesure d'attester de sa qualité d'électeur avant d'exercer son droit de vote sur demande de la présidente d'élection. Merci d'apporter vos preuves d'identité avec adresse et photo.

Seuls les **étudiants** n'ayant pas terminé leurs études et ayant habité dans la communauté au moins six (6) mois dans l'année ayant précédé le début de leurs études auront le droit de vote.

Cette élection générale se déroule conformément à la procédure établie en vertu du Code électoral concernant les élections d'Innu-Takuaikan. Tout électeur qui ne respecte pas les critères du Code électoral ne pourra exercer son droit de vote.

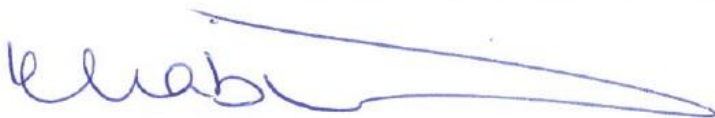
L'électeur **doit** marquer son bulletin de vote en y apposant une croix (+) ou un (x) en regard d'un (1) à six (6) candidats aux postes de conseillers et un (1) candidat au poste de chef pour qui l'électeur désire voter.

L'électeur peut demander l'assistance de la présidente d'élection ou du président de scrutin pour voter.

Tout électeur devra remettre son **téléphone cellulaire** au bureau de la scrutatrice avant l'exercice de son vote. Cette procédure vise à assurer le secret du vote et l'absence de représentations le jour du scrutin.

Chaque électeur est responsable de son transport.

Merci de votre collaboration et bonne élection,



Me CYNTHIA LABRIE, présidente d'élection
Baie-Comeau, ce 12 juin 2022